

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage :
18/02/2026

Publié le :
/02/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13/2026**

**Objet : Secteur Rue de la Vallée – Création d'un espace public – Acquisition partie parcelles
E286-296-297 à l'euro symbolique**

L'an deux mil vingt-six le 25 février à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – COMBRISSEON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – SALATA Philippe – BABILLON Agnès – BARRE Damien – LABLANQUI Jean-Marie – VEY-FARCE Cathy – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène

Excusés : ROBIN Christelle

Absent : PHILIBERT Carine

Procurations : ROBIN Christelle à ANGE Josiane

Jean- Marie WOZNIAK a été élu secrétaire de séance.

En annexe : plan de division cadastrale joint

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir à l'euro symbolique pour le titre de la Commune partie des parcelles cadastrées E286 296 et 297, pour une surface totale de 42 ca afin de constituer un espace public.

Ces parcelles sont situées sur l'espace foncier dit du Village, elles jouxtent la Rue de la Vallée. Elles sont situées en zone UA du PLU. L'acquisition de ces portions de parcelles permettra la création d'un espace communal rectiligne jouxtant la rue de la Vallée.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par le Conseil municipal,

Vu l'accord des propriétaires M. ANDREA, Mme JACOUTON, M. et MME BOISSY, COPROPRIETE SCI LA VALLEE, pour une cession à l'euro symbolique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition à l'euro symbolique de partie des parcelles E286 296 et 297 pour une superficie de 42 ca selon découpage cadastral joint, en vue de son intégration dans le domaine privé communal,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous les actes afférents à ce dossier,

PORTE les frais de géomètre et les frais notariés à la charge de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à assurer le suivi juridique, administratif, technique et financier de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.
Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 26 février 2026

Le Maire

Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance

Jean-Marie WOZNIAK